

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Mai 1878.

Chronique générale.

Les électeurs du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, que représentait le colonel Denfert-Rochereau, seront convoqués, dit-on, dans le mois de juin, avec les collèges que l'invalidation a dernièrement privés de ses représentants. Trois candidats de nuance républicaine différente sont déjà sur les rangs. La fine fleur de la démocratie met en avant le nom de Blanqui ; d'autres intransigeants se proposent de grouper leurs votes autour du nom retentissant du major Labordère ; enfin les modérés, les partisans de la République aimable ont fait choix pour les représenter de M. Alfred de Mézières, l'un des quarante de l'Académie française et candidat malheureux aux élections d'octobre dans la circonscription de Briey (Meurthe-et-Moselle).

Suivant les bruits les plus accrédités, la convocation aurait lieu pour le 16 ou le 23 juin. Jusqu'à présent il y aurait dix circonscriptions électorales à convoquer ; mais il est permis de supposer que d'ici au jour de la convocation la Chambre se sera livrée à de nouvelles invalidations. Ces dix circonscriptions sont : 1<sup>o</sup> le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour procéder au remplacement de M. Denfert, décédé ; 2<sup>o</sup> voici l'indication des neuf autres, avec les noms des députés qui les représentaient :

2<sup>o</sup> circonscription de Reims : M. Rœderer, invalidé ; 3<sup>o</sup> circonscription de Valenciennes : M. Léon Renard, invalidé ; 4<sup>o</sup> circonscription d'Angers : M. Fairé, invalidé ; 5<sup>o</sup> circonscription de Cambrai : M. Jules Amigues, invalidé ; 6<sup>o</sup> circonscription de Pau : M. de Luppé, invalidé ; arrondissement de Moissac : M. Trubert, invalidé ; 7<sup>o</sup> circonscription de Largentière : M. Lauriol, invalidé.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHIEN DE TOBIE.

Plusieurs bergers écossais étaient arrêtés sur le sommet d'une colline, causant de la prochaine tonte des moutons et de la vente des laines à Edimbourg. La nuit allait venir ; son ombre commençait déjà à envelopper les glens solitaires qui entrecourent les montagnes. Tout à coup, un son de trompe se fit entendre, et tous les yeux se tournèrent vers un coteau voisin, où venait de paraître un Highlander accompagné d'un chien qui chassait devant lui son troupeau.

— Voyez, dit un des interlocuteurs, qu'à son costume il était facile de reconnaître pour un habitant des borders (terres des frontières), comme la bête conduit seule les moutons. Par le Christ ! mes compères, chacun de vos chiens fait ici la besogne de dix bergers, et sans eux toutes vos bruyères ne vaudraient pas trois schillings. Vous devriez remercier Dieu tous les jours de vous avoir donné de tels serviteurs.

Nous avons fait connaître la délibération prise, à la date du 11 de ce mois, par le conseil municipal de Paris, à l'occasion du centenaire de Voltaire.

Cette délibération portait qu'il y avait lieu de désigner la place du Château-d'Eau pour recevoir la statue de Voltaire, que le conseil municipal assisterait en corps à l'inauguration de la statue et que les citoyens étaient invités à pavoiser et à illuminer, le 30 mai, les façades de leurs maisons.

M. le préfet de la Seine a donné avant-hier communication au conseil municipal d'une lettre ministérielle dont le texte n'a pas été inséré au compte rendu des séances, et dont nous ne connaissons que l'analyse.

M. de Marcère enjoint à M. le préfet de la Seine de ne pas approuver la délibération du conseil municipal qui a commis un excès de pouvoir : 1<sup>o</sup> En invitant les citoyens à pavoiser et à illuminer ; 2<sup>o</sup> en votant d'assister en corps à une inauguration non autorisée ; 3<sup>o</sup> en votant la suppression de la fontaine du Château-d'Eau ; 4<sup>o</sup> en désignant une place de Paris pour recevoir la statue de Voltaire.

Cette lettre a soulevé les colères radicales, et M. le président Hérisson a eu beaucoup de peine à calmer momentanément le courroux de M. Engelhard. L'affaire en est là.

Un comité de catholiques s'est formé à Paris au sein de la société de bibliographie pour la propagation des écrits de Voltaire contre la France. (Gazette de France.)

L'évêque de Marseille a déféré au conseil d'Etat l'arrêté du maire de cette ville, qui défend les processions. (Patrie.)

On lit dans le Journal du Loiret : M. Gambetta insiste vivement, dans

tous ses entretiens avec les membres de la commission du budget, pour qu'on opère des dégrèvements d'impôts en 1879.

Il veut répondre par cette réforme aux critiques des orateurs de la droite, qui, dans la discussion du Sénat relative au rachat des chemins de fer, ont prétendu que les dépenses nécessitées par ce rachat empêcheraient tout dégrèvement sérieux.

Seulement, M. Gambetta ne paraît pas savoir encore par quels moyens il combinera ces dépenses et ces dégrèvements, de manière à maintenir l'équilibre.

Comme il est arrivé à Lille, des habitants d'Amiens vont saisir M. de Marcère d'une protestation contre le vote du conseil municipal amiénois allouant une somme de 2,000 francs pour les frais de célébration du centenaire de Voltaire.

Les protestataires comptent insister, à ce que rapporte la Patrie, sur cette circonstance que la souscription pour le centenaire avait complètement échoué à Amiens, que le conseil donne plus à lui seul que tous les partisans de cette fête, dont les deniers communaux vont se trouver ainsi faire presque exclusivement les frais.

La Chambre a voté le projet de loi si impatiemment attendu par l'armée, assurant aux sous-officiers une prime de rengagement et une retraite de 365 francs par an au bout de quinze ans de service. Cette discussion a fourni l'occasion d'entendre M. le comte Henri de Lur-Saluces. Ce brave gentilhomme républicain a d'excellentes idées, mais il a une façon de les exprimer tout à fait particulière. La Chambre, qui était en joyeuse humeur, a écouté M. de Lur-Saluces sans manifester trop d'impatience, mais en soulignant par des éclats de rire un peu immodérés les passages les plus saillants du discours de l'orateur bordelais.

M. le général Borel est monté plusieurs fois à la tribune, tout le monde étant d'ac-

cord, il n'a pas eu de grands efforts à faire pour obtenir gain de cause. M. le comte de Choiseul, rapporteur, a exposé ensuite les moyens pratiques de mettre la nouvelle loi à exécution, et la Chambre a adopté l'ensemble des articles à l'unanimité.

Nous avons annoncé d'abord qu'une tentative criminelle avait été faite contre l'Exposition, puis le fait a été démenti ; mais voici ce que nous trouvons aujourd'hui dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Plusieurs journaux républicains ont prétendu que l'affaire du ballon lancé sur l'Exposition était un canard auquel il ne fallait attacher aucune importance.

Aujourd'hui, des faits irrécusables viennent de démontrer, après une enquête sérieusement conduite, qu'une malveillance effroyablement criminelle avait inspiré l'envoi du ballon enflammé qui est tombé dans l'Exposition. A partir d'avant-hier soir, des mesures de vigilance beaucoup plus strictes à l'intérieur ont été prises.

Des veilleurs de nuit ont été placés sur la tour du Trocadéro et sur les terrasses supérieures de l'Ecole militaire afin que toutes les parties de l'Exposition soient constamment surveillées depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin.

Les veilleurs ont été mis en communication par un fil télégraphique avec tous les postes de secours.

BROCHURE DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

M<sup>gr</sup> l'évêque d'Orléans vient de publier une brochure sous ce titre : Premières lettres à MM. les membres du conseil municipal de Paris, sur le centenaire de Voltaire, et dont l'intitulé nous dispense d'indiquer autrement le caractère. En effet, c'est un réquisitoire en règle contre l'homme dont les radicaux prétendent célébrer le centenaire, mais

— Il faut remercier Dieu même quand il nous châtie, observa le plus vieux des Ecossais ; mais il y a deux côtés à toutes choses, monsieur Thompson. S'il est des chiens qui nous servent, il en est d'autres qui nous ruinent.

— Mais ces chiennes ont donc une intelligence humaine ?

Le berger secoua la tête : — Vous ne dites pas assez, monsieur Thompson ; elles ont l'intelligence de celui qui a mangé le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal : aucun de nous ne pourrait amener son chien à faire la même chose.

Un jeune homme qui avait jusqu'alors gardé le silence sourit à cette assertion du vieillard. — John Scott aime mieux admettre l'intervention du démon que la puissance de la volonté humaine, dit-il.

— Parce que je connais par expérience la vanité de nos volontés, répliqua John ; mais toi, enfant, tu crois possible tout ce que tu veux.

— Et je l'ai prouvé, ajouta le jeune homme. — Prends garde, Tobie, prends garde, reprit Scott ; c'est l'orgueil qui a perdu le premier homme.

— Soit ; mais il est certain qu'un bon dresseur peut tout obtenir de son chien.

— Excepté ce qu'en obtiennent les pillards, répliqua John.

Les autres bergers se joignirent à lui pour affirmer la puissance surhumaine des voleurs de moutons. Tobie haussa les épaules.

— Oh ! il ne cédera pas, dit John Scott ; Tobie ne croit que ce qu'il désire trouver vrai.

— Il tient à sa réputation, ajouta un autre ; il veut passer pour meilleur dresseur que Satan lui-même.

— Que ne se fait-il pillard ? demanda un troisième.

— Qu'il essaie à dresser une chienne noire ! reprit le premier.

— Adieu, Tobie le tout-puissant ! — Bonsoir, Tobie le sorcier !

Les bergers s'en allèrent avec le fermier Thompson, en éclatant de rire.

Tobie ne répondit rien ; il demeura à la même place, appuyé sur son bâton de cytise, jusqu'à ce qu'il les eût vus disparaître dans l'ombre ; il se redressa alors.

— Nous verrons ! nous verrons ! murmura-t-il d'un accent blessé.

Et rejetant sur son épaule son plaid de tartan, il siffla son chien, et prit une route opposée à travers les bruyères.

Mais les moqueries de ses compagnons lui étaient restées sur le cœur. Tobie n'avait rien, malheureusement, de cette humilité qui fait ici-bas les heureux.

C'était un esprit vain, audacieux, et jaloux de tout soumettre à sa volonté. Il suffisait de dire d'une chose : Cela est impossible, pour qu'il la

(1) Nom que les Ecossais des montagnes (Highlanders) donnent aux petits vallons des hautes terres.

dont ils se gardent bien de rappeler les titres, autres que sa haine satanique contre le catholicisme.

M<sup>r</sup> Dupanloup se demande d'abord : Pourquoi ces lettres ? Et il répond que ces lettres sont une réponse à la provocation contenue dans l'acte des conseillers municipaux de Paris votant une somme de 10,000 fr. pour témoigner de leur concours au comité de Voltaire :

« Le but du comité, dit à ce sujet M<sup>r</sup> Dupanloup, votre but à vous, messieurs, le but de tous les ennemis déclarés de la religion, bruyamment ralliés à cette œuvre, est clair ; c'est une manifestation antichrétienne que vous voulez : de là ces proportions exceptionnelles, de là cette audace du comité qui, encouragé par votre vote, n'a pas craint de provoquer tous les conseils généraux et municipaux de France.

« Eh bien ! messieurs, c'est précisément parce qu'on veut donner à ce centenaire un tel caractère, que, comme conseillers municipaux de Paris, vous deviez vous abstenir ; je vous le démontrerai.

« Mais, ce n'est pas tout, et vous me forcez à une autre démonstration. Oui, puisque vous voulez faire au grand ennemi de la religion et de Jésus-Christ « une apothéose », puisque, au pied de cette idole, vous prétendez amener la France entière, vous me contraignez à le dire, votre idole est mal choisie. Oui, par trop de côtés, l'homme vous fait ici défaut, et si l'écrivain reste célèbre, les hontes mieux connues de l'homme l'ont trop déshonoré devant la conscience et devant le patriotisme, pour qu'une telle glorification soit possible.

« On manque son but, messieurs, quand on le dépasse. Non, Voltaire ne mérite pas que vous traîniez Paris et la France à ses pieds. Ce que vous voulez faire dépasse la mesure.

« Et veuillez ne pas prendre ici ni donner le change. Ce n'est pas moi qui vous attaque. C'est vous qui nous provoquez, et nous ne faisons que nous défendre. Impossible que la bonne foi ne le reconnaisse pas : nous sommes ici dans le droit et le devoir d'une légitime défense. Et si, pour montrer manifestement par l'esprit sectaire, je suis obligé de déchirer les voiles et de mettre à nu vos idoles, certes, ce n'est pas moi qui pour cela le mettrai en cause et blesserai en rien de justes admirations. Mais il s'agit moins de ses dons que de l'usage qu'il en a fait. Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, au dix-huitième siècle, et sa triste légèreté n'est pas la nôtre. Quels que soient les reproches que mérite notre époque, il y a une justice qu'on peut en attendre ; car le sens moral a grandi chez nous, la conscience publique s'est élevée : c'est à la conscience et au sens moral que je m'adresse.

« Eh bien ! donc, toutes les fascinations de l'esprit mises à part, il s'agit de savoir, au vrai, quel homme était Voltaire, et s'il mérite cette apothéose ou si la conscience publique n'a pas à faire entendre contre lui des réprobations sévères. Il s'agit d'examiner si son œuvre et le caractère impie de ce centenaire ne devaient pas vous interdire à

tentât sur le champ.

Peu lui importait le but ; ce qu'il désirait, c'était la victoire d'une difficulté.

Une fois on avait dit devant lui :

— Les bergers de Crawford se réunissent demain à New-House ; il serait dangereux à ceux de Tiertine d'y aller.

Le lendemain, Tobie, qui était de Tiertine, était, avant le jour, à Crawford, d'où on le rapporta, deux heures après, à demi mort.

Une autre fois, quelqu'un ayant prétendu que nul de la paroisse n'oserait manquer à l'office le dimanche des Rameaux, Tobie avait affecté de ne point aller à l'église.

Toute sa vie il avait ainsi bravé les lois établies pour tous.

En vain John Scott, qui l'aimait pour l'avoir fait danser sur ses genoux quand il était tout petit, lui répétait-il sans cesse :

— N'essaie pas ce qui est difficile, mais ce qui est bien, Tobie.

Le jeune berger méprisait les conseils du vieillard.

(A suivre.)

vous, messieurs, de remettre l'argent de vos concitoyens à un comité qui a imaginé cette insulte publique à la foi religieuse de la France.

« Ce qui explique, je ne dis pas ce qui excuse votre conduite, mais ce qui l'explique, c'est ce qu'écrivait un littérateur, partisan d'ailleurs, à un autre point de vue, de votre manifestation, dans un récent article, où, parlant de Voltaire et de Rousseau : « Ces écrivains, disait-il, sont très-célèbres, mais très-inconnus dans leur propre pays, où l'on admire de confiance, et où l'ignorance, jusqu'ici, a toujours été si obligatoire et si coûteuse. »

« La Vie Littéraire a raison : non, messieurs, vous ne connaissez bien ni Rousseau, ni Voltaire ; je vais vous les faire mieux connaître, c'est mon premier devoir. Mais, d'abord, ils vont se faire connaître eux-mêmes, et vous les connaissez avant tout l'un par l'autre.

« Veuillez bien l'entendre, messieurs : il ne s'agit ici, en aucune façon, de politique ; ce que je fais, sous tous les régimes je le ferais. Vous outragez la religion et les chrétiens : je suis évêque, je les défends. »

Ayant ainsi marqué le caractère de son écrit, M<sup>r</sup> Dupanloup passe à la démonstration, qu'il divise dans ce premier opuscule en trois parties, qui font l'objet d'autant de lettres, consacrées : la première à Voltaire et Rousseau, qui sont jugés par le témoignage l'un de l'autre ; la seconde à l'énumération des jugements portés sur Voltaire par ceux que M<sup>r</sup> Dupanloup nomme les « juges irrécusables » ; la troisième, à montrer en quel mépris Voltaire tenait le peuple auquel on s'adresse aujourd'hui pour fêter son centenaire.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage ; la cause est jugée depuis longtemps, et nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur ce sujet.

## Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Dublin :

« L'Irlande est fort agitée en ce moment. Le féniisme a des armes et de l'argent ; son organisation incomplète encore en 1866 est aujourd'hui entièrement achevée. Les espions du vice-roi d'Irlande le tiennent au courant de ce qui se passe, et des mesures sont prises pour faire de terribles exemples dans le cas où les féniens profiteraient de la crise pour relever la tête. »

On télégraphie de Valetta (canal de Suez) :

« Quatre navires cuirassés anglais ayant des troupes à bord sont arrivés à Suez et à Port-Saïd venant des Indes.

« Tous les soldats sont noirs, ils portent un uniforme blanc et sont coiffés de turbans rouges. Leur aspect est fort pittoresque. Le bruit de la prochaine occupation de l'Egypte par les troupes anglaises s'accrédite parmi nous. »

## Chronique militaire.

Après le fusil Chassepot, qui a fait son temps, voici le fusil Gras qui, à son tour, a vécu.

Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre d'éprouver le procédé du capitaine Bonteloup, directeur de la cartoucherie de Douai, qui a pour objet de rendre inoffensifs les crachements de gaz qui se produisent en cas de rupture des cartouches au culot. Si les résultats obtenus sont satisfaisants, on s'empresse de faire subir à toutes les armes en service cette transformation dont le prix de revient ne dépassera pas 20 centimes par arme, et qui pourra être exécutée par les maîtres ouvriers des régiments.

Un bon ouvrier pourrait aisément transformer dix armes dans sa journée.

En supposant cinq ouvriers à l'atelier d'un régiment, on arrivera facilement à transformer, en un mois, près de 1,500 fusils ; de sorte qu'en deux mois tout au plus, sans aucune complication, sans aucun frais de transport, toutes les armes qui sont aujourd'hui entre les mains de nos soldats seraient munies du nouveau dispositif.

En vertu d'un décret du 15 mai, l'un des ouvrages de la place de Belfort, appelé ac-

tuellement fort de Bellevue, portera à l'avenir le nom de Denfert-Rochereau.

Le quartier général de la 26<sup>e</sup> brigade d'infanterie (7<sup>e</sup> corps) a été transféré de Chaumont à Langres.

Tous les rapports adressés par les commandants de corps au sujet de l'armée territoriale louent la tenue et le bon esprit du contingent qui vient d'être exercé. La satisfaction a été, dans l'armée active, jusqu'à la surprise.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Samedi soir, vers six heures, deux enfants, Arthur Duperré, âgé de 10 ans, et Louis Gallé, âgé de 9 ans, s'amusaient sur le bord de la Loire, près de la prairie d'Offard.

Dans leurs ébats, Arthur Duperré tomba dans le courant qui l'entraîna ; aussitôt son camarade se mit à l'eau pour lui porter secours, mais il perdit pied et s'accrocha à des osiers pour se retirer. A terre, anéanti, le jeune Gallé ne poussa aucun cri ; ce n'est qu'après quelques instants qu'il donna l'aveil. Hélas ! il était déjà trop tard : on n'avait plus aucun indice pour rechercher le pauvre enfant, et tous les efforts ont été inutiles.

Ce n'est qu'hier matin, à 8 heures 1/2, à la suite d'actives recherches, que deux pêcheurs, M. M. Louis Boislard et Pierre Fièvre, ont ramené, après avoir jeté leur seine, le corps du jeune Duperré à la pointe de l'île Maffray ; c'est presque à 1,500 mètres de l'endroit où il avait disparu.

Le premier concert d'été donné par la musique municipale, à laquelle s'étaient jointes, pour deux morceaux d'ensemble, les musiques du collège et de l'école mutuelle, avait attiré beaucoup de monde, hier soir, de 4 à 5 heures, aux abords du Square.

Un décret du Président de la République crée un bureau central météorologique. Ce service comprendra l'étude des mouvements de l'atmosphère, les avertissements météorologiques aux ports et à l'agriculture, l'organisation des observations météorologiques et des commissions régionales ou départementales, la publication de leurs travaux et l'ensemble des recherches de météorologie ou de climatologie.

Les nids d'oiseaux. — Voici le moment de rappeler les prescriptions de la loi au sujet des nids d'oiseaux.

Il est expressément défendu de prendre ou de détruire les nids d'oiseaux de pays, les œufs et leurs couvées, à l'exception de ceux de corbeaux, de pies, de pigeons ramiers et des oiseaux de proie, dans les bois domaniaux, communaux et des particuliers, dans les haies, buissons, sur les arbres des promenades et chemins, et sur toutes les autres propriétés publiques et privées, closes ou non closes, autres toutefois que celles attenantes à une habitation et entourées de clôtures continues faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

La même défense s'applique aux petits des animaux non nuisibles. On rappelle que l'article 41 de la loi du 3 mai 1844 punit d'une amende de 16 à 100 francs ceux qui auront contrevenu à la défense qui précède, et que, aux termes de l'article 28 de la même loi, le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs, pupilles, domestiques et préposés.

Nous lisons dans la Revue Bressuiraise :

« Le nommé Jean Bileau, scieur de long, demeurant au village de Riblaire, commune de Saint-Varent, atteint depuis longtemps de rhumatismes, s'avisait d'aller consulter, le 6 mai dernier, un sieur Hérault, de Faye-l'Abbesse, canton de Bressuire, empirique en renom dans le pays.

« Celui-ci ordonna à Bileau de couper deux pieds d'aunies (vergnes), de les mettre bouillir dans le four, puis de se coucher entre deux couvertes en plaçant ces deux pieds d'arbres bouillants à ses côtés ; enfin, et pour activer davantage la transpiration, de

prendre du vin blanc chaud dans lequel on devait mettre du pain grillé et du poivre, rester dans cet état de chaleur le plus longtemps possible.

« Après cinq heures de ce traitement, la femme de Bileau ne le voyant plus remuer, s'approcha du lit et trouva le malheureux étouffé sous ses couvertures.

« La justice a ouvert une enquête sur cette affaire, et Hérault aura probablement à répondre devant la police correctionnelle des faits qui lui sont imputés. »

La semaine dernière, la police, informée qu'un homme inculpé d'assassinat s'était réfugié à La Rochelle, fit d'actives recherches et parvint à mettre la main sur le coupable.

Voici dans quelles conditions s'était accompli le crime qu'on reprochait à celui qu'on venait d'arrêter :

Morin, terrassier, âgé de 24 ans, avait habité quelque temps chez la veuve Rousseau, aubergiste à l'île-d'Elle (Vendée). Cette dernière dut donner congé à son pensionnaire qui ne la payait pas et ne se livrait à aucun travail. Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, Morin vint frapper, sur les deux heures du matin, chez la veuve Rousseau, qui eut l'imprudence de lui ouvrir. Aussitôt il se précipita sur elle, la saisit à la gorge, éteignit la lumière et lui porta plusieurs coups de couteau. Quand il vit sa victime inanimée, baignant dans son sang, il s'empara des clefs des meubles, ouvrit le tiroir où il savait que la veuve Rousseau mettait son argent et déroba une somme de quarante francs environ.

Ce crime — dans l'accomplissement duquel Morin fut peut-être aidé par un complice, dont la justice poursuit activement la recherche — fut perpétré assez rapidement pour que les personnes accourues aux cris de la veuve Rousseau n'aient pas eu le temps de mettre la main sur les coupables. Quand on releva cette malheureuse femme, elle était encore vivante, malgré les vingt-deux coups de couteau qu'elle avait reçus, mais son état inspira de grandes inquiétudes. Elle eut cependant la force de nommer son assassin sans pouvoir donner de plus amples détails sur l'agression dont elle venait d'être victime.

Morin se dirigea ensuite vers Marans, après avoir lavé du mieux qu'il put ses vêtements ensanglantés, puis il vint à La Rochelle. Il y était depuis vingt-quatre heures, quand son signalement fut envoyé par le parquet de Fontenay-le-Comte. Les agents de police se mirent à l'œuvre et en moins d'une heure ils découvrirent Morin dans un des cabarets du port.

Morin, remis aux mains de la justice, fit de complets aveux ; il a été dirigé sur Fontenay, où l'instruction de cette horrible affaire se continue.

La sardine fraîche. — La sardine fraîche vient, depuis quelques jours, de faire son apparition sur nos marchés. Nous sommes en effet arrivés à l'époque où cette pêche est abondante sur les côtes de Bretagne et de la Vendée.

La chair de ce petit poisson est si estimée, qu'on l'expédie dans les cinq parties du monde. Les sardines se préparent de plusieurs manières. Les plus petites sont mangées fraîches, les moyennes sont salées, le surplus est mis en boîtes.

La sardine pressée qu'on livre au commerce subit une préparation spéciale avant d'entrer dans les magasins d'épicerie. Lavées à la mer, dans des paniers, les sardines sont ensuite disposées dans des barils bien foncés, en mettant du sel sur chaque couche. Quelques jours après, elles nagent dans la saumure, et, au bout de deux semaines, on les retire pour les presser. Cette opération est faite par des formes spécialement affectées à ce genre de travail. Les sardines affectées à ce genre de travail dans des barils sont rangées symétriquement dans des barils dont le fond est troué pour livrer passage à l'huile : un mois après on peut les expédier pour le commerce.

Pour les sardines de conserves ou en boîtes, on a d'abord soin de les vider et de les décaper. On les plonge ensuite pendant quelques heures dans les bassins de saumure d'où on les retire pour les laver à grande eau ; elles sont ensuite déposées sur des grils en fil de fer et mises à dessécher dans des étuves. Lorsque la dessiccation est opérée, les grils sont portés dans des bassins d'huile bouillante. La friture dure quelques

minutes seulement; les sardines sont en-  
suite mises en boîtes qu'on remplit d'huile  
d'olive fraîche.

On soude ensuite le couvercle des boîtes  
qui sont immédiatement soumises à l'action  
de l'eau bouillante, afin de détruire tous  
les germes de ferments qui pourraient avoir  
subsisté dans les conserves. Les boîtes res-  
suscitées sont ensuite placées dans des cais-  
sions qui contiennent chacune cent boîtes.

En Vendée, nous avons plusieurs manu-  
factures ou confiseries. Les plus importantes  
se trouvent aux Sables-d'Olonne et occu-  
pent chaque année un nombre personnel,  
recueilli non-seulement parmi la population  
maritime de cette ville, mais encore des lo-  
calités environnantes.

Depuis quelques années, plusieurs usines  
ont été construites à Croix-de-Vie et à Saint-  
Gilles; on y emploie de nombreux ouvriers  
et ouvrières pour la fabrication des conser-  
ves. Il en existe aussi deux à l'île-d'Yeu qui  
occupent une grande partie de la population  
maritime la moins aisée.

En résumé, il se fait sur nos côtes ven-  
dées un grand commerce de ce petit  
poisson.

**Destruction des insectes des rosiers et autres.** —  
Si le ver blanc attaque les racines des ro-  
siers, les boutons, les jeunes pousses et les  
tiges sont souvent ravagés par un petit  
ver; on s'en débarrasse à l'aide de l'eau  
phéniquée ou de l'eau contenant un dixième  
de pétrole.

Les pucerons qui attaquent les roses  
sont très-bien détruits aussi par la poudre  
de pyréthre mélangée de soufre. Une partie  
de poudre de pyréthre, trois de fleurs de  
soufre; il suffit de saupoudrer les têtes de  
rosiers pour détruire les pucerons; et cela  
sans endommager les roses.

Pour les chenilles, il faut enlever avec  
soin les bourses, gratter les anneaux d'œufs  
déposés autour des tiges et brûler les bour-  
ses.

Le terreau des couches contient souvent  
un ver analogue à celui du ver blanc du  
hanneton: ce ver est celui du hanneton  
cornu; il se développe avec plus de rapi-  
dité; il faut, avant d'employer un pareil  
terreau, le passer au tamis, le ver reste  
dessus.

Sous peu de jours, on va semer ou repi-  
quer dans les parterres différents végétaux;  
l'acide phénique, le coaltar, les cendres noi-  
res, jouissent de la propriété de détruire les  
insectes qui les attaquent.

Les fourmis, pucerons, larves, limaces,  
etc., tous ces animaux, à quelque genre  
qu'ils appartiennent, arrosés avec de l'eau  
phéniquée au centième, meurent en quel-  
ques instants.

Pour les végétaux vivants, le coaltar est  
préférable, il retient plus longtemps les  
éléments toxiques.

Voici le mode d'emploi:  
Lorsqu'on se propose d'ensemencer un  
terrain, ou y repiquer de jeunes plantes, on  
répand sur le sol une couche de terre coaltar-  
née à 3 ou 4 0/0 d'un à 2 centimètres d'é-  
paisseur, on l'enterre à la profondeur d'un  
fer de bêche.

L'introduction de cet agent dans le sol  
offre un fait très-curieux à observer: tous  
les animaux qui existent dans le terrain  
émigrent en quelques heures, beaucoup  
meurent à l'instant.

Pour les plantes repiquées, les premiers  
jours, on fera bien de les entourer d'un  
cordon de terre coaltarée ou de cendres noi-  
res.

Seulement il faut avoir un grand soin,  
pour les cendres noires, de ne pas en mettre  
sur les jeunes plantes, car elles les brûle-  
raient.

Le coaltar se prépare en mélangeant tout  
simplement 2 à 3 0/0 de goudron en

houille avec du plâtre, des cendres de char-  
bon ou de la terre séchée.

Il résulte de nombreuses expériences, que  
les insectes n'attaquent pas les végétaux, qui  
contiennent une faible quantité d'acide phé-  
nique. L'odeur de cet acide fait fuir tous ces  
insectes, et est pour eux un violent poison.

Des expériences faites sur le charançon  
permettent d'espérer que la question si  
importante de la conservation des céréales  
pourra être résolue par l'emploi de cet  
acide.

Il suffit de placer à l'avance, dans les gre-  
niers où l'on conserve les grains, un vase  
contenant assez d'acide phénique pour que  
l'air se charge de ses émanations.

Lorsque les grains doivent être livrés à la  
consommation, il suffit de les étendre en  
couches peu épaisses, dans un courant d'air,  
pour qu'ils perdent complètement l'odeur de  
l'acide phénique.

**Le Descenseur.** — L'un de ces jours der-  
niers a eu lieu dans la cour d'Aligre, à  
Paris, en présence d'officiers de pompiers,  
d'ingénieurs et d'un certain nombre d'invit-  
tés, l'expérience d'un nouvel appareil de  
sauvetage en cas d'incendie.

L'opération, plusieurs fois répétée, a par-  
faitement réussi.

Cet appareil a été inventé par M. Dienert,  
qui l'a intitulé: Descenseur à mouvement  
alternatif de va-et-vient.

Il est surtout indispensable lorsque l'esca-  
lier d'une maison incendiée n'est plus prati-  
cable et que les habitants des étages supé-  
rieurs ont la retraite coupée.

Cet appareil est extrêmement simple. Il se  
compose d'un crochet-frein en métal, long  
de 20 centimètres à peu près. Ce crochet,  
pourvu d'un dé faisant fonction de poulie,  
d'un trou-glissoire et d'un porte-mousquet-  
on, est adapté à une double sangle qu'on  
passe autour du corps de la personne qu'il  
s'agit de descendre.

Une partie de cette sangle, passée sous les  
cuisses, lui sert de siège, tandis que l'autre  
partie lui passe sous les bras; elle est là  
comme dans un fauteuil.

Alors on accroche le frein à une corde  
qui, fixée à la fenêtre de l'appartement, des-  
cend jusqu'en bas, et on laisse aller.

La personne assise sur le descenseur a les  
bras et les jambes parfaitement libres, de  
sorte que d'une main elle peut régler la vi-  
tesse de la descente en tenant la corde, et  
de l'autre main, ainsi qu'avec les pieds,  
éviter de se heurter contre les saillies de la  
façade.

Dès que la personne a touché terre, on la  
dessangle, et en tirant une seconde corde,  
parallèle à la première, on fait remonter l'ap-  
pareil, le va-et-vient est établi.

Ce système avait, du reste, été déjà favo-  
rablement accueilli par une commission d'ex-  
périences provoquées par le préfet de la  
Seine et composée d'officiers-ingénieurs des  
sapeurs-pompiers de Paris.

L'appareil a de plus l'énorme avantage de  
ne pas être embarrassant et de coûter telle-  
ment bon marché (depuis 15 francs jusqu'à  
40 francs), que tous les propriétaires, voire  
les locataires aisés, pourront en être pour-  
vus.

Pour les articles non signés: P. GODET.

**Publications de mariage.**

Jacques-Marie-René Picot de Vaulogé, lieute-  
nant de cavalerie détaché à l'Ecole de Saumur, et  
Camille-Cécile-Marguerite d'Orlandes, sans pro-  
fession, de Paris.

Henri Pasquier, employé de commerce, de  
Saumur, et Berthe Gouin, sans profession, même  
ville.

Joseph-Antoine Demont, pâtissier, de Saumur,  
et Marie-Alexandrine Loral, comptable, de Nantes.

Célestin Brouard, menuisier (veuf), de Saumur,  
et Pauline Ballu, couturière, même ville.

André-Julien Neau, tailleur de pierre, de Sau-  
mur, et Joséphine Allard, domestique, même ville.

Auguste Ménard, cavalier de manège, de Sau-  
mur, et Renée Beillard, couturière, de Saint-  
Lambert-des-Levés.

Louis-Théophile Lacroix, cocher, de Saumur,  
et Olivia Charlot, femme de chambre, même ville.

Théodore-Charles-Alexandre Coignard, menui-  
sier, de Saumur, et Léonie Baile, couturière, de  
Thouars.

**VILLE DE NAPLES 1877.** — Les bas  
cours des obligations de la ville de Naples  
1877 attirent de nombreux acheteurs aux  
environs de 300 fr. Ces capitalistes sont bien  
inspirés, car il n'est pas possible que les  
obligations d'une ville comme Naples, dont  
la garantie est équivalente à celles qu'offrent  
nos meilleures villes françaises, donnant un  
revenu de 20 fr. par an et remboursables à  
400 fr., restent longtemps à d'aussi bas  
cours. C'est une anomalie que le bon sens  
public doit faire disparaître d'ici à quelque  
temps. Aussi nous ne doutons pas que les  
obligations de Naples 1877 ne s'élèvent bien-  
tôt du cours de 300 fr. à ceux de 320 et 330,  
en attendant mieux. Le public qui achète en  
ce moment profitera certainement d'une  
plus-value sérieuse.

On fait une opération d'autant plus intelli-  
gente et avantageuse en achetant à 300 fr.  
qu'il y a un coupon de 40 fr. à toucher le  
1<sup>er</sup> juillet prochain.

**REVUE LITTÉRAIRE**

Supplément mensuel à l'UNIVERS.

6 Francs par an.

La Revue Littéraire est servie gratuitement  
à tous les abonnés des deux éditions de  
l'Univers.

Bureaux: 10, Rue des Saints-Pères, Paris.

**Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS de FER**

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital: un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris,  
Se charge de la vente et de l'achat de toutes va-  
leurs au comptant, sans autres frais que ceux de  
l'agent de change; de l'encaissement des coupons,  
de l'échange et de la conversion des titres. L'admini-  
stration répond immédiatement à toutes demandes  
de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-  
DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

**VIENT DE PARAITRE**

à la Maison du PONT-NEUF  
PARIS

Le CATALOGUE complet, avec gra-  
vures et moyens de prendre les  
mesures soi-même, de tous les  
Vêtements Mode Été 1878.

ENVOI GRATUIT.  
QUATRE ARTICLES EXTRAITS DU CATALOGUE:

PARDESSUS double laine... 15<sup>fr</sup>

L'ELBEUF Vêtement complet, très  
belle nouveauté... 29<sup>fr</sup>

COSTUME Complet, coutil fantai-  
sité, pur fil... 9<sup>fr</sup> 75

ENFANTS Costume complet drap  
nouveau... 5<sup>fr</sup> 75

Adresser les demandes au Directeur de la  
Maison du PONT-NEUF (Paris)

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO:  
Informations financières, Arti-  
cles d'actualité, Bilan de la Banque  
Revue de la Bourse, Sociétés des  
Chemins de fer, Renseignements  
sur les valeurs, Assemblées, Listes  
de tous les tirages, Prix exact des  
coupons, Cours des valeurs.

2 Francs  
PAR  
AN

PARIS, 45, rue Vivienne, 45, PARIS  
UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants,  
cure, sans purges et sans frais, par la délicieuse  
farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès.  
100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puis-  
sant reconstituant du sang, du cerveau, de la  
moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle  
f établit l'appétit, bonne digestion et sommeil ra-  
fraîchissant, combattant depuis trente ans avec  
un invariable succès les mauvaises digestions  
(dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastral-  
gies, constipations, hémorroïdes, glaires, fla-  
tuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,  
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-  
donnement dans les oreilles, acidité, pituite,  
maux de tête, migraines, surdité, nausées,  
et vomissements après repas ou en grossesse,  
douleurs, aigreurs, congestions, inflammations  
des intestins et de la vessie, crampes et spasmes,  
insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,  
toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie  
(consomption), darts, éruption, abcès, ulcé-  
rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-  
périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,  
rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-  
térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-  
dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice  
et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et  
toute odeur fiévreuse en se levant; ou après cer-  
tains plats compromettants: oignons, ail, etc.,  
ou boissons alcooliques, même après le tabac;  
faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-  
pisie, gravelle, rétention, les désordres de la  
gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des  
enfants et des femmes, les suppressions, le  
manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.  
100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-  
çons et exigez la marque de fabrique « Revalés-  
cière du Barry. »

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 75,124: M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une mala-  
die du foie, avec vomissements et diarrhées hor-  
ribles qui avaient résisté à tout traitement pendant  
16 ans. — Cure N° 79,721: M<sup>me</sup> Chauvet-Pizzalat,  
d'anémie, d'épuisement et d'étouffement. — Cure  
N° 62,476: Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-  
Loire). — La Revalésicière Du Barry a mis fin à  
mes dix-huit années de souffrances de l'estomac  
et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.  
J. COMPARET, curé. — N° 79,211: Lorient, 2 avril.  
La Revalésicière a produit une cure merveilleuse;  
M. Sauvet, directeur d'une grande chaudronnerie  
pour la marine, a été guéri d'une maladie épou-  
vanteable. Les excréments, au lieu de sortir na-  
turellement, il les rendait par la bouche; grâce à  
la Revalésicière, il a été entièrement guéri; elle  
lui a sauvé la vie.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,  
elle économise encore 50 fois son prix en méde-  
cines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;  
1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les  
Biscuits de Revalésicière, en boîtes de 4, 7 et  
16 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'ap-  
pétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant  
aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr.  
25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.;  
de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou  
environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de  
poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt  
à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;  
BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-  
cier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHAN-  
TEAU, épicière; LEVÈQUE, négociant, rue Plan-  
tagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCH-  
MANN, marchand de comestibles. — Beaupréau,  
M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-  
BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur,  
60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE  
RICHARD, épicière; BEAUFRETON-POIRIER, et partout  
chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY  
et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue  
Castiglione, Paris. (139)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 MAI 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	25	»	»	697 50	»	»	»	740	»	»	»
4 1/2	70	»	»	652 50	»	»	»	645	»	»	»
5	85	»	»	156 25	»	»	»	532 50	»	»	»
Obligations du Trésor, l. payé.	503	»	»	510	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	510	»	»	94	»	»	»	Orléans.	348	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523 50	»	»	636 25	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	347 25	»	»
— 1865, 4 1/2	400	»	»	1050	»	»	»	Est.	346	»	»
— 1871, 3 1/2	397	»	»	827 50	»	»	»	Nord.	352 50	»	»
— 1875, 4 1/2	502 50	»	»	438 50	»	»	»	Ouest.	345	»	»
— 1876, 4 1/2	499	»	»	1127 50	»	»	»	Midi.	344	»	»
Banque de France	3090	»	»	720	»	»	»	Charentes.	368 50	»	»
Comptoir d'escompte.	705	»	1 25	Yendée, 500 fr. l. p.	»	»	»	Vendée.	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	361	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1265	»	»	Cenal de Suez.	548	»	»
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350	»	»	C. gén. Transatlantique	530	»	1 25				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 13 mai).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 1 — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — soir,  
4 — 10 — — express.  
7 — 15 — — omnibus.  
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — omnibus.  
9 — 40 — — express.  
12 — 40 — — omnibus-mixte.  
4 — 44 — — omnibus-mixte.  
10 — 28 — — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

# A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise

SAUMUR

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS ET DE CONFECTIONS

NOUVEAUTÉS POUR ROBES, CONFECTIONS POUR DAMES, CHALES, SOIERIES, DRAPERIES

**VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS**

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'ils viennent de recevoir un très-grand assortiment de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS, en alpage noir et coutil gris.

PALETOTS et JACQUETTES pacha noir, article très-brillant et ne rougissant pas à l'usage.

Paletots, Pantalons et Gilets en toile nationale grise. . . . .  
Complet Coutil (Paletot, Pantalon et Gilet), très-bonne qualité, depuis . . . . .

12 fr. 75

VÊTEMENTS COMPLETS: en Drap noir, Pantalons et Gilets blancs, Brosards, pour communions. Uniformes d'été pour les colléges.

COMPTOIR SPÉCIAL DE CHAPPELLERIE

CHAPEAUX FEUTRE NOUVEAUTÉ, CHAPEAUX DE PAILLE

Nous sommes les seuls possesseurs du chapeau YOKO, haute nouveauté, parfaitement garni, que nous vendons. . . . .

1 f. 45

CHAPEAU JONG CHINOIS, vendu chez tous les chapeliers 45 et 50 c., et chez nous. . . . . 25 c.

PARAPLUIES, EN-CAS, OMBRELLES

PARAPLUIES POUR DAMES, POUR HOMMES et POUR ENFANTS, en alpage, régina, zanella, taffetas, sergé, levantine, etc. EN-CAS EN TOUS GENRES, BAINS DE MER, OMBRELLES, pour Dames et pour Enfants.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UN PRÉ**

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1878. Ce terrain est très-convenable pour la construction.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878, LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**

DE

**CHEVAUX RÉFORMÉS**

Le samedi 25 mai 1878, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de dix-neuf (19) chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (263) L. PALUSTRE.

Etude de GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

**UN MOULIN A EAU**

A TROIS PAIRES DE MEULES,

Appelé le MOULIN-NEUF,

Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.

Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MORREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (248)

**A VENDRE**

LA COUPE D'UN PRÉ

A DEUX HERBES,

De 40 ares environ, près la levée d'enceinte.

S'adresser à M<sup>e</sup> DE SAINTMÈME ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (259)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1878,

PORTION DE MAISON

AVEC MAGASIN ET SALON,

Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

**A LOUER DE SUITE**

APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

DEUX MAISONS

Montée de la Retraite.

S'adresser à la Retraite. (180)

DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP

**Fer du Dr Rabuteau**

Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les préparations de Fer du Dr Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes: Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'Appauvrissement du sang.

DRAGÉES DU DR RABUTEAU: Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation: 2 Dragées matin et soir au repas. . . . . Le fl. 3 Fr.

ÉLIXIR DU DR RABUTEAU: Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas. . . . . Le fl. 5 Fr.

SIROP DU DR RABUTEAU: Spécialement destiné aux enfants. . . . . Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.

On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.

Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du Dr Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & Co et la Médaille du Prix-Montyon.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

PREMIER ET SECOND ÉTAGES

En totalité ou par parties,

Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. RUSSON, épicier, quai de Limoges, n° 38. (177)

**TÉLÉPHONE**

AVEC

Avertisseur.

**BAZAR DU VOYAGE**

3, place de l'Opéra, 3

OU A L'USINE

42, rue Rochechouart, 42,

PARIS.

Prix: 15 fr. la Paire.

Fil double spécial, 30 c. le mètre.

**AVERTISSEURS ÉLECTRIQUES**

ALLANT JUSQU'À 20 KILOMÈTRES.

Installation facile.

Envoi franco Prospectus et Notice.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

**M. RIELLANT**

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PRIME AUX ABONNÉS D'UN AN

A LA FRANCE FINANCIÈRE

Deux entrées à l'Exposition universelle de 1878.

S'adresser à l'AGENCE DE LA FRANCE FINANCIÈRE, 1, Place des Victoires, à Paris. (241)

**MAISON GABORIT**

6, rue Saint-Jean,

SAUMUR

**DRAPERIE, NOUVEAUTÉS**

TOILES

On demande un apprenti.

**GRAND SKATING-RINK**

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.

Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

Saumur, imprimerie P. GODET.